

Dossier de candidature en Master 1 Mention « Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique »

Dispositif CFP (CONTRAT DE FORMATION PERSONNALISE)

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DISPOSITIF CFP

Le Contrat de Formation Personnalisé est un aménagement du régime général des études de psychologie. Les enseignements sont les mêmes que ceux que suivent les autres étudiants : cours magistraux, travaux dirigés, stages. Le mode de validation, lui aussi, est identique : épreuves sur tables ou dossiers personnels suivant les cours. Les aménagements sont de nature essentiellement pratique, et visent à permettre à ceux qui en ont besoin de concilier leurs contraintes matérielles et une reprise d'études. La formation dans le cadre du CFP s'étend de la Licence 2 au Master 2 (mention psychopathologie psychologie clinique).

II. DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

Les aménagements du dispositif général sont les suivants :

- **Répartition dans le temps de la scolarité** : les étudiants mettent deux ans pour préparer chacune de leurs années d'études.
- **Enregistrement des cours magistraux** : les cours magistraux, qui ont lieu en semaine, sont enregistrés pour les étudiants du C.F.P et posés sur une plateforme d'enseignement Moodle.
- **Mise en place des travaux dirigés le samedi en présentiel obligatoire** : des groupes de travaux dirigés sont organisés le samedi (les étudiants peuvent potentiellement avoir des TD tous les samedis de l'année universitaire). Cette organisation comporte certaines limites, il n'est pas possible de proposer le samedi la gamme complète des T.D. optionnels.
- **Participation à un groupe d'élaboration** : les étudiants participent le samedi, en plus de leurs T.D., à un groupe d'élaboration. Son objectif est d'échanger, ensemble et avec un enseignant, sur le contenu des cours magistraux, parfois difficile à intégrer seul.

III. CONDITIONS D'ADMISSION

Pour intégrer le C.F.P, il faut :

- 1) Justifier de 3 ans d'activité professionnelle en continu ou par périodes
- 2) Avoir une Licence de Psychologie pour le Master 1 PPCP
- 3) Travailler à 70% au moins au moment de la demande OU avoir à charge un enfant de moins de 6 ans ou être inscrit au Pôle emploi

IV. VALIDATION DE LA SCOLARITÉ

Les examens se déroulent dans les mêmes conditions et en même temps que dans le régime général. Ils ont lieu à trois moments de l'année : une session en janvier pour les enseignements du premier semestre, une session en mai pour ceux du deuxième semestre, et une seconde session en juin pour les deux semestres.

V. COUT

Tarif 2025/2026 : **1800 € + 250 €** de droits nationaux (*sous réserve de modification gouvernementale*)

Merci de vous rendre sur notre site internet pour connaître les différents financements possibles ainsi que la politique tarifaire estimée pour les années à venir.

<https://psycho.univ-lyon2.fr/formation-continue/contrat-de-formation-personnalise-cfp>

L'admission au M1 Mention « Psychologie : Psychopathologie Clinique psychanalytique » se déroule en 2 étapes :

1. L'examen d'un dossier présenté par le/la candidat.e
2. Un **entretien** avec des membres de la commission pédagogique d'entrée du Master 1 (cette étape concerne **uniquement les étudiants dont le dossier de candidature a été retenu** à l'étape 1)

ETAPE 1 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE SUR E-CANDIDAT : liste des pièces

1 - Les relevés de notes de la Licence de Psychologie (de la Licence 1 à la Licence 3). **IMPORTANT** : Si le relevé de notes du semestre 6 de Licence 3 n'est pas disponible à la date limite de dépôt des candidatures sur eCandidat, bien l'indiquer dans une page intégrée au fichier des relevés de notes. Ce dernier relevé sera ensuite envoyé directement par mail au secrétariat de scolarité du CFP : psycho-cfp@univ-lyon2.fr. **L'admission sera définitive sous condition d'obtention du diplôme final de Licence.**

2 - Une lettre de motivation dans laquelle le candidat ou la candidate présentera une analyse de son parcours de formation et de son parcours professionnel le cas échéant. Il ou elle exposera son projet de formation ainsi que son projet professionnel et ce qui l'a amené.e à choisir **spécifiquement** le master PPCP. Ce document sera composé de **3 pages maximum**, en Times New Roman, 12, interligne 1,5, paragraphes ajustés.

3 - Un CV d'une ou deux pages indiquant clairement :

- l'identité du candidat,
- sa date de naissance et ses coordonnées (adresse électronique et téléphone) ;
- le cursus universitaire et les autres formations suivies (diplômes obtenus, dates et lieux) ;
- les expériences de stage (nature, lieu, dates, volumes horaires)
- les expériences professionnelles ; d'éventuelles expériences à l'étranger, les autres expériences, connaissances et activités que le candidat ou la candidate souhaite faire connaître au jury de sélection.

4 - L'analyse d'une situation clinique par le candidat ou la candidate.

Etude de cas issue d'une rencontre vécue par l'étudiant (PAS un cas travaillé en cours ou issu de la littérature) qui doit rendre compte :

- * De qualités d'observation clinique,
- * De connaissances théoriques en psychopathologie et en psychologie clinique référées à la psychanalyse,
- * De la compréhension clinique de la situation exposée,
- * D'une réflexion sur le positionnement clinique.

Il s'agit d'une analyse clinique (PAS un repérage sémiologique et/ou diagnostic).

(5 pages MAXIMUM bibliographie comprise - Times 12, Interlignes 1,5, Marges normales, paragraphes ajustés).

5 – Le projet de recherche

Présentation d'un projet de recherche pouvant se déployer sur les 2 années du Master avec une brève bibliographie (2 pages maximum biblio comprise, cf. normes dactylo autres documents). Projet inscrit dans l'épistémologie du Master.

6- Résumé de travaux de recherche en licence pour ceux qui ont suivi le TER (pièce facultative)

Résumé 1 PAGE des travaux de recherche effectués en Licence. Il s'agit bien d'un RESUME et NON de l'intégralité du dossier de TER. (Times 12, Interlignes simples, Marges normales, paragraphes ajustés)

7 –Le cas échéant, **un ou des attestations de stages** (attestation qualitative et quantitative) si un stage a été effectué. Cette pièce est facultative. Le stage n'est pas un critère d'admission.

8 – Une **attestation d'emploi actuel** justifiant d'une activité de **70% minimum** **ou pour :**

- les **demandeurs d'emploi** : attestation d'inscription au pôle emploi
- les **professions libérales** : inscription à un registre ou répertoire professionnel **et** attestation sur l'honneur
- les **parents d'enfant(s) de moins de 6 ans** : livret de famille

9 - Des **justificatifs d'emploi** (attestation de travail, certificat de travail, fiches de salaire, etc – excepté contrat de travail) couvrant une période **d'au moins 3 ans**.

10- Une attestation de niveau de langue C1 demandée pour les étudiants étrangers

Toutes les pièces du dossier doivent être fournies en format PDF.

Il n'est possible de télécharger qu'un seul fichier pour chaque ensemble de documents demandé. Donc, avant tout téléchargement, il est nécessaire de regrouper les documents en un seul fichier PDF. Par exemple : un seul fichier pour tous les relevés de notes, un seul fichier pour l'analyse de la situation clinique, un seul fichier pour la lettre de motivation accompagnée du CV, et un seul fichier pour les attestations de stage le cas échéant.

L'ÉVALUATION DU DOSSIER SE FAIT SUR L'ENSEMBLE DES PIÈCES ET NON PAS UNIQUEMENTS SUR LES NOTES OBTENUES.

Les dossiers incomplets ne sont pas recevables. Le non-respect des consignes formelles (nombre de pages des dossiers, normes dactylographiques et APA...) sera pris en compte dans l'évaluation du dossier.

AUCUN DOSSIER NE POURRA ÊTRE ACCEPTE APRES LE 12 Mai 2025 date de fermeture de l'application eCandidat.

(sauf le relevé de notes du S6 comme précisé ci-dessus)

ETAPE 2 : AUDITION DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

À la suite de l'étude du dossier, les candidat.e.s admissibles seront auditionné.e.s lors d'un entretien avec deux membres de la commission pédagogique le **6 Juin 2025 matin sur le campus de Bron**

Compte tenu des délais très brefs entre l'envoi de la convocation et les auditions, les candidat.e.s sont tenu.e.s d'anticiper leur disponibilité sur cette journée. La présence physique à ces entretiens est obligatoire, aucun report ne sera possible, aucun entretien par visio-conférence ne sera admis, quel que soit le motif.

Dans cette rencontre, d'une durée de 20 à 30 minutes, il est attendu que les candidat.e.s se présentent, exposent leurs motivations à intégrer ce Master et leurs perspectives en tant que psychologue clinicien.ne. Enfin, ils sont tenus de répondre aux questions des membres de la commission pédagogique.

L'admission définitive ou le refus sera prononcé pour tous les candidat.e.s à la fin de la procédure, soit le **23 Juin 2025, 17H AU PLUS TARD. Tous les candidat.e.s recevront une réponse par courriel via la plateforme Ecandidat.**

RAPPEL DU CALENDRIER DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION

Ouverture de la plateforme Ecandidat : 28 Avril 2025 à partir de 10h

Fin du dépôt des dossiers sur Ecandidat : 12 Mai 2025 à 17h

Auditions des candidat.e.s admissibles : Vendredi 6 Juin 2025

Date de publication des résultats finals : 23 Juin 2025 – 17h au plus tard

Date butoir de confirmation de l'acceptation par les candidats : 4 Juillet 2025

ETAPE 3 : SI VOTRE CANDIDATURE EST RETENUE

Le calendrier de l'année, les informations relatives au règlement et à l'inscription administrative vous seront communiquées ultérieurement. La réunion de rentrée aura lieu début septembre 2025 un samedi matin, selon des modalités que nous vous communiquerons. Pour toute information complémentaire, merci de vous adresser à : psycho-cfp@univ-lyon2.fr